

FICHE TECHNIQUE 7260-723

PERMINATOR^{md}

Pare-vapeur de 10 et 15 millièmes pour dessous de dalles

DESCRIPTION

Le pare-vapeur pour dessous de dalles PERMINATOR est une nouvelle génération de produits issus de la chimie des résines de polyoléfine. PERMINATOR fournit à l'industrie du pare-vapeur un moyen efficace et économique de réduire la pénétration de l'humidité et de la vapeur d'eau dans les édifices et par conséquent de diminuer la prolifération de la moisissure et des champignons. PERMINATOR permet aussi de réduire l'infiltration du radon dans les édifices.

La nouvelle technologie des résines permet d'obtenir une résistance à la perforation grandement améliorée tout en offrant l'un des plus faibles taux de perméance du marché.

PERMINATOR est suffisamment robuste pour supporter la circulation et les conditions normales d'un chantier de construction. Il résistera aux accrocs, à la fissuration, au fendillement, au déchirement et à la perforation.

PERMINATOR empêche l'humidité non contrôlée de pénétrer dans la dalle ce qui permet à celle-ci de maintenir le taux maximum de transfert d'humidité et le taux d'humidité relative tel que permis dans les spécifications du fabricant du plancher.

PERMINATOR est disponible en épaisseurs de 10 et 15 millièmes. Les deux produits sont fournis en rouleaux de 61 m (200 pi) de longueur.

Les rouleaux de 3,66 m (12 pi) (15 mil.) et de 4,57 m (15 pi) (10 mil.) de largeur de PERMINATOR ne nécessitent que peu de joints. L'installation est rapide et facile. Tous les joints et raccords des côtés ou des extrémités devraient se chevaucher sur une largeur de 152,4 mm (6 po) et être recouverts avec PERMINATOR TAPE de W. R. MEADOWS sur une largeur de 101,4 mm (4 po). Les rouleaux de PERMINATOR se déroulent rapidement et facilement sur les sols damés et les remblais compactés à niveau.

UTILISATIONS

Le pare-vapeur pour dessous de dalles PERMINATOR est avant tout conçu pour être appliqué sous les dalles, là où le sol a été damé et égalisé ou remblayé et compacté. Les feuilles de 61 m (200 pi) de longueur sont déroulées tel quel ou découpées et installées en utilisant la méthode par chevauchement. Les chevauchements ont une largeur de 152,4 mm (6 po) et les joints sont scellés à l'aide de PERMINATOR TAPE de 101,6 mm (4 po) de largeur.

PERMINATOR peut aussi être utilisé comme panneau de protection des membranes imperméabilisantes. Les

longueurs désirées sont coupées à la bonne dimension et fixées à l'extrémité supérieure de la membrane imperméabilisante à l'aide de PERMINATOR TAPE ou de TERMINAISON BAR de W. R. MEADOWS.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Disponible en rouleaux de 61 m (200 pi) de long et de 10 ou 15 millièmes d'épaisseur.
- Aide à réduire l'infiltration d'humidité et de vapeur d'eau dans les structures à travers les dalles.
- Aide à réduire les moisissures et les champignons.
- Aide à réduire l'infiltration du radon dans les édifices.
- Résiste au méthane.
- Suffisamment robuste pour supporter la circulation et les conditions normales d'un chantier de construction... n'est pas sujet aux accrocs, au fendillement, au déchirement et à la perforation.
- S'installe rapidement et facilement sur les sols damés... Ne nécessite pas de matériau de remblayage, de gravier ou de sable.
- Rouleaux de 3,66 m (12 pi) (15 mil.) ou de 4,57 m (15 pi) (10 mil.) de largeur ne nécessitant que peu de raccords lors de l'installation.
- PERMINATOR empêche l'humidité non contrôlée de pénétrer dans la dalle ce qui permet à celle-ci de maintenir le taux maximum de transfert d'humidité et le taux d'humidité relative tel que permis dans les spécifications du fabricant du plancher.
- Épaisseurs de 10 ou 15 millièmes clairement indiquées sur la membrane pour une identification visuelle rapide sur le chantier.
- Teneur en COV de 0 g/L.

EMBALLAGE

10 millièmes: 4,57 m (15 pi) sur 61 m (200 pi) de long
15 millièmes: 3,66 m (12 pi) sur 61 m (200 pi) de long

*Des soudures en usine sont disponibles sur commande spéciale si des rouleaux plus larges sont nécessaires.

SPÉCIFICATIONS

- Est conforme ou dépasse toutes les exigences de la norme ASTM E 1745-11, Classes A, B et C.
- American Concrete Institute (ACI) 302.2R: *Guide for Concrete Slabs that Receive Moisture Sensitive Flooring Materials* suggère d'employer des matériaux offrant 0,01 perm lorsque les matériaux de plancher nécessitent une protection inférieure à celle déterminée par ASTM E 1745. PERMINATOR 15 mil. est conforme à cette exigence.

Page suivante...

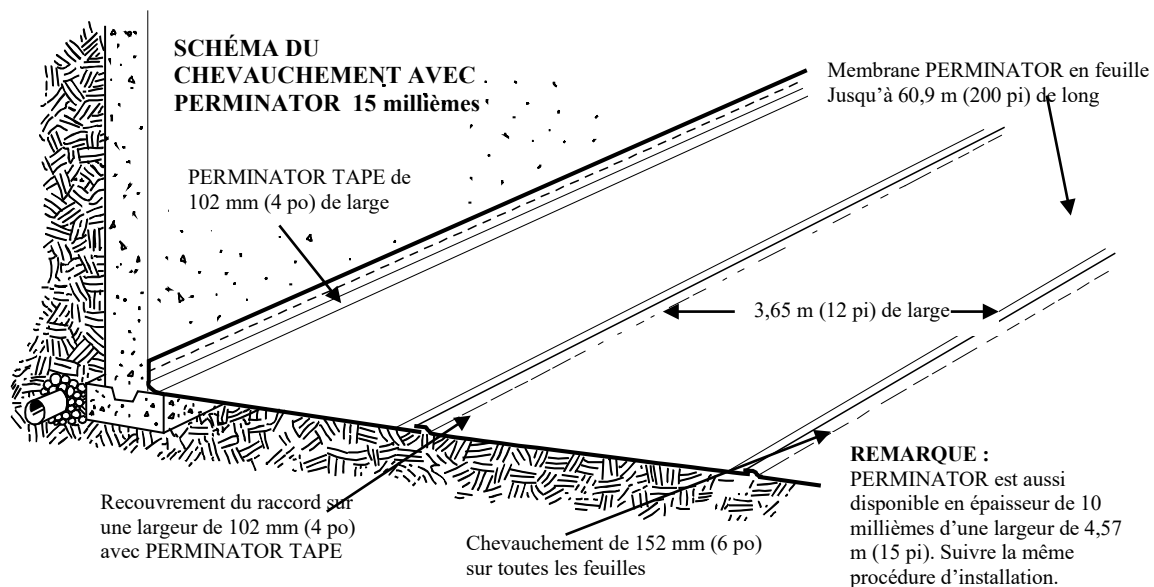
W. R. MEADOWS OF CANADA

70 Hannant Court, Milton, ON L9T 5C1
21 Streambank Ave., Sherwood Park, AB T8H 1N1
(800) 342-5976
Montréal: (514) 865-2406

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
Sherwood Park, AB
www.wrmeadows.com
info@wrmeadows.com

DONNÉES TECHNIQUES

Propriétés	PERMINATOR (10 mil.)	PERMINATOR (15 mil.)
Perméance à la vapeur d'eau, ASTM E 96, Perm	0,0183	0,0063
Résistance à la perforation, ASTM D 1709, Méthode B Grammes	>3500	>3200
Résistance à la traction, ASTM E 154, Section 9 lb/po (kN/m)	52 (9,12)	72 (12,61)
Perméance à la vapeur d'eau Après mouillage, séchage et trempage à long terme ASTM E 154, Section 8 ASTM E 96, Procédure B	Perms 0,0219	0,0052
Perméance à la vapeur d'eau Résistance à l'écoulement plastique et aux températures élevées ASTM E 154, Section 11 ASTM E 96, Procédure B	Perms 0,0197	0,0057
Perméance à la vapeur d'eau Effet des basses températures et flexibilité ASTM E 154, Section 12 ASTM E 96, Procédure B	Perms 0,0212	0,0052
Perméance à la vapeur d'eau Résistance à la détérioration due aux organismes et substances du sol en contact ASTM E 154, Section 13 ASTM E 96, Procédure B	Perms 0,0198	0,0052
Transmission du radon, m/s K124/02/95	$3,7 \times 10^{-8}$	$8,7 \times 10^{-9}$
Coefficient de transmission du radon (m ² /s)	$9,4 \times 10^{-12}$	$3,3 \times 10^{-12}$



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.

APPLICATION

Préparation de la surface... Nivelier, damer ou rouler la terre ou le matériau granulaire sous la dalle tel que spécifié par les plans architecturaux. Suivre la norme ASTM E 1643-10 (Pratique et procédure standard pour l'installation des retardateurs de vapeur en contact avec la terre ou un remblai sous les dalles de béton). Se référer à ACI 302.1R.04, chapitre 4, section 4.1.4 : *Base Material for sub-grade preparation* avant d'installer PERMINATOR.

Applications horizontales... Dérouler un rouleau de 61 m (200 pi) de PERMINATOR sur la zone où la dalle doit être coulée. Couper aux dimensions si nécessaire. PERMINATOR devrait couvrir la totalité de la zone de coulée. Tous les joints et raccords des côtés ou des extrémités devraient se chevaucher sur une largeur de 152,4 mm (6 po) et être recouverts avec PERMINATOR TAPE de 101,6 mm (4 po) de largeur. (Remarque : La zone où PERMINATOR TAPE sera appliquée devrait être exempte de poussière, saleté et humidité afin de permettre une adhésion maximale de la bande autocollante).

La méthode d'installation la plus efficace consiste à installer PERMINATOR sur le dessus de la semelle et contre le mur vertical. PERMINATOR sera ainsi pris en sandwich entre la semelle, le mur vertical et le plancher de béton coulé (voir figure). Ceci permettra de mieux protéger la dalle de béton des sources d'humidité extérieures une fois qu'elle sera mise en place.

S'assurer que toutes les pénétrations, saillies et zones endommagées soient réparées avant de mettre en place la dalle de béton.

De nombreux codes municipaux du bâtiment ne permettent pas la mise en place de pare-vapeur par-dessus les semelles à cause de l'interruption du liaisonnement entre le mur et la semelle. Bien que cette méthode ne soit pas optimale, W. R. MEADOWS approuve cette méthode alternative lorsque requis par le code du bâtiment.

Sceller les saillies... Pratiquer une entaille autour des tuyaux, conduits, barres d'armature, fils en saillie afin de mettre en place la première couche de PERMINATOR. Pour protéger davantage la dalle de béton des sources d'humidité extérieures, utiliser un morceau de PERMINATOR et l'entourer d'un collier de la façon suivante :

1. Couper un morceau de PERMINATOR d'une largeur minimale de 305 mm (12 po). La longueur devrait être égale à 1½ fois la circonférence du tuyau. Entailler le film sur la moitié de sa largeur à l'aide d'un couteau de couvreur ou d'un ciseau (voir figure 1).
2. Enrouler et fixer le collier à l'aide d'un ruban sur le tuyau et recouvrir complètement les entailles jusqu'à la couche inférieure de PERMINATOR (voir figure 2).

Figure 1 **COLLIER**

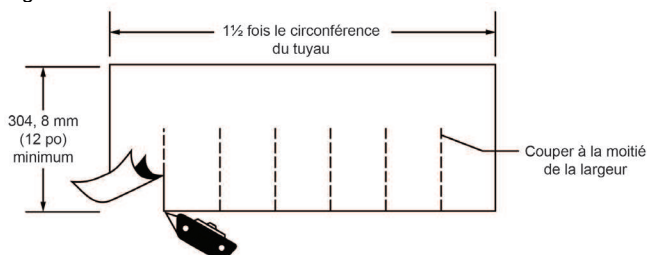
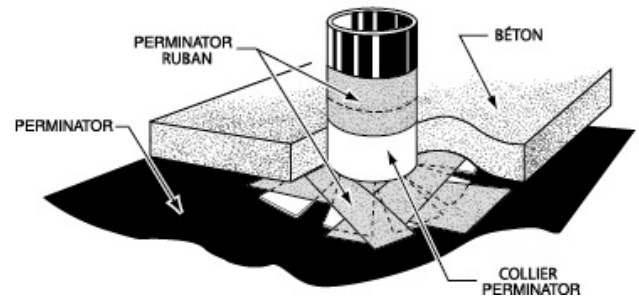


Figure 2 **INSTALLATION DU COLLIER PERMINATOR**



Si PERMINATOR est endommagé durant ou après son installation, il est nécessaire de le réparer. Couper un morceau de PERMINATOR suffisamment grand pour recouvrir la partie endommagée sur une largeur minimale de 152,4 mm (6 po) dans toutes les directions. Nettoyer les zones d'adhésion en enlevant la poussière, la saleté et l'humidité. Appliquer PERMINATOR TAPE sur tous les bords.

REMARQUE: Il n'est pas nécessaire de recouvrir PERMINATOR avec du gravier ou du sable. PERMINATOR est suffisamment robuste pour supporter les conditions difficiles et la circulation normale du chantier. La plupart des entreprises de recouvrement de plancher recommandent de couler la dalle de béton directement sur le pare-vapeur ce que nous approuvons puisque cela élimine le risque potentiel d'emprisonner l'humidité et de la voir s'infiltrer dans la dalle et dans le revêtement de sol par suite d'un effet buvard. Consulter les règlements et codes de construction locaux ainsi que les directives de l'architecte et de l'entreprise responsable de la conception avant l'installation.

Application sur murs verticaux... Installer la membrane imperméabilisante MEL-ROL ou la membrane imperméabilisante liquide MEL-ROL LM selon les instructions. Alors que la membrane est encore collante, installer PERMINATOR comme un panneau de protection par-dessus la membrane imperméabilisante. L'utilisation de TERMINAISON BAR avec des clous à béton ou de PERMINATOR TAPE sur les extrémités de la membrane imperméabilisante est conseillée pour certaines applications. Il est nécessaire de bien superviser le remblayage afin d'éviter d'endommager ou de perforer le matériau. Au cas où celui-ci serait endommagé, réparer selon la procédure décrite précédemment. Lorsque PERMINATOR TAPE est appliquée sur les murs de fondation, l'adhésif MEL-PRIME peut être employé pour accroître l'adhésion.

ACCESSOIRES

Le système de drainage en rouleaux MEL-DRAIN est conçu pour extraire l'humidité autour des fondations et diminuer les charges hydrostatiques. Plusieurs versions sont disponibles.

MEL-ROL LM ou POINTING MASTIC peuvent être utilisés pour les petits montants, les petits tuyaux et les pénétrations de barre d'armature. Découper PERMINATOR juste à la grandeur de la pénétration. Appliquer généreusement MEL-ROL LM ou POINTING MASTIC autour de la pénétration afin de garder intacte l'intégrité de la membrane PERMINATOR. MEL-ROL LM peut être appliqué au pinceau, au rouleau ou au pulvérisateur. POINTING MASTIC peut être appliqué avec un pistolet à cafeutrer ou une truelle.

PERMINATOR TAPE est une bande autoadhésive utilisée pour sceller les raccords des retardateurs de vapeur et les raccorder aux fondations, saillies, etc. Elle est offerte en rouleaux de 10 cm (4 po) de large et de 55 m (180 pi) de long. Elle est emballée en boîtes de douze rouleaux. Rendement : Une boîte de ruban permettra de raccorder approximativement 10 rouleaux de PERMINATOR.

TERMINAISON BAR est fournie en longueurs de 3 m (10 pi) et permet de fixer PERMINATOR aux murs verticaux comme panneau de protection pour les membranes imperméabilisantes sur les murs verticaux.

PRÉCAUTIONS

L'utilisation du pare-vapeur pour dessous de dalles PERMINATOR n'élimine pas le besoin de contrôler les charges hydrostatiques. Un système complet de tuyaux de drainage devrait être placé sur le pourtour des fondations et dans les cas les plus graves aussi à l'intérieur même des fondations. Pour une durabilité et des performances maximales du béton, la dalle de plancher de béton devrait présenter un minimum d'affaissement tout en assurant une hydratation complète du béton. Se référer à la fiche de données de sécurité pour obtenir une information complète sur la santé et la sécurité.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 33 00 : Béton architectural

07 26 16 : Retardateurs de vapeur en dessous du sol

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- EA_{p2} : Performance énergétique minimale
- EA_{c2} : Optimisation de la performance énergétique
- MR_{c9} : Gestion des déchets de construction et de démolition

Pour des détails CAD, la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche de données de sécurité, visiter :

www.wrmeadows.com

2020-01-16

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.